



Mesures contre les nuisances aériennes: recours d'élus et associations franciliens

PARIS - Une vingtaine d'élus et d'associations franciliens vont déposer plusieurs recours en justice contre de nouvelles mesures visant à limiter les nuisances aériennes, entrées en vigueur le 17 novembre, ont-ils annoncé lors d'une conférence de presse mercredi à Paris.

Nous allons déposer deux types de recours devant le conseil d'état: un référé-suspension, pour obtenir la suspension rapide de l'arrêté ministériel, et des recours au fond, a détaillé maître Marie-Pierre Maître, avocate de deux associations contre les nuisances aériennes.

Les nouvelles mesures, dont la principale est le relèvement de 300 mètres de l'altitude à laquelle les avions amorcent leur descente à l'approche de la région parisienne, ont été annoncées par la ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet le 10 novembre à Groslay (Val d'Oise).

L'objectif est de permettre une baisse de 60% des personnes exposées à un bruit supérieur à 65 décibels, qui passeront de 217.000 à 86.000 sur la région parisienne, a assuré Mme Kosciusko-Morizet.

Pas de concertation, pas de réduction des nuisances sonores, davantage de pollution due à l'allongement des trajectoires : les élus de tous bords et de différents départements d'Ile-de-France ont exprimé mercredi leur grosse colère contre un projet qualifié de scélérat.

On nous a menti depuis le début, a dénoncé Franck Marlin, député UMP de l'Essonne, évoquant une procédure bâclée et des arguments tronqués.

Il n'y a pas de différence de bruit entre un avion qui survole à 1.200 m et un avion qui survole à 900 m, c'est pratiquement imperceptible, s'est insurgé Philippe Houbart, président du Cirena (Collectif inter-associatif du Refus des nuisances aériennes).

M. Houbart estime que des centaines de milliers de personnes supplémentaires sont concernées par les nuisances aériennes en Ile-de-France depuis la mise en œuvre des mesures, a-t-il dit à l'AFP, contestant les chiffres avancés par le gouvernement.

Face à la grogne des riverains, la ministre avait considéré qu'il valait mieux améliorer la situation de dizaines de milliers de personnes, quitte à ce qu'il y ait quelques nuisances pour des milliers d'autres.

VENT DEBOUT CONTRE LE PLAN DE NKM



A Orly, les riverains sont exaspérés.

Les mesures visant à réduire les nuisances sonores autour des aéroports franciliens annoncées le 10 novembre dernier par la ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, et mises en œuvre pour certaines la semaine suivante, ont eu un effet « inverse », ont expliqué hier des élus et associations franciliennes. « On constate après la mise en place de survols à 1 200 m, au lieu de 900 m, que les avions font autant de bruit. ça n'a donc rien changé », assure Philippe Houbart, président du Cirena, collectif contre les nuisances aériennes.

La ministre de l'Ecologie avait pourtant promis que le relèvement de 300 m du niveau auquel les avions commencent à descendre abaisserait de à 86 000, au lieu de 217 000, le nombre de riverains exposés à un bruit supérieur à 65 décibels. « Ces chiffres sortent de nulle part. Et les nouvelles trajectoires

d'atterrissage, allongées de 10 km pour contourner les zones denses touchent de nouvelles villes, donc plus de riverains », assure Claude Carsac, défenseur des intérêts des riverains d'Orly. « Je me sens complètement cocu. NKM a voulu faire partir de sa circonscription [elle est maire UMP de Longjumeau] le couloir aérien. Sauf qu'aujourd'hui, il n'y a que des perdants », tacle le député de la majorité présidentielle et maire d'Etampes (Essonne), Franck Marlin. Elus et associations vont déposer un recours devant le Conseil d'Etat début janvier. Ils espèrent faire annuler les deux arrêtés ministériels qui ont modifié la circulation aérienne dans la région. W. M.



Orly/Roissy : le projet de NKM va "amplifier" les nuisances aériennes

Des élus et des associations franciliennes dénoncent les mesures annoncées par la ministre de l'Ecologie.

Rallongement des trajectoires des avions atterrissant à Orly et Roissy, augmentation de la **pollution** en Ile-de-France, hausse des nuisances pour les riverains des aéroports, plusieurs députés, élus et associations franciliens ont dénoncé mercredi matin les mesures annoncées le 10 novembre par la **ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet** et mises en vigueur pour certaines le 17 novembre.

Des chiffres tronqués?

La ministre avait garanti notamment, lors d'un déplacement à Groslay (Val-d'Oise) près de Roissy, que le relèvement de **300 mètres de l'altitude** à laquelle les avions amorcent leur **descente** permettrait une baisse de **60% des personnes exposées** à un bruit supérieur à **65 décibels**, passant ainsi de 217 000 à 86 000 **riverains** concernés. *"On ne sait pas d'où la **Direction générale de l'Aviation civile (DGAC)** tient ces chiffres, a dénoncé Philippe Houbart, représentant les associations de Roissy. Le nombre de personnes exposées est nettement supérieur".* Pour Claude Carsarc, représentant des associations d'Orly, les chiffres de la DGAC "ont été faits dans une **optique marketing**" car *"toutes les communes figurant sur une carte d'Ile-de-France et par lesquelles passent les avions étaient concernées"*.

Des nouvelles trajectoires oui, mais plus longues...

Nathalie Kosciusko-Morizet avait également annoncé que les nouvelles trajectoires de décollage la nuit face à l'Ouest sur l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle (CDG), à compter de mars 2012, permettrait d'épargner plus de 220 000 personnes résidant dans le Sud-Ouest de l'aéroport de survol. *"Tout ça est faux, a assuré Philippe Houbart. Ce projet prévoit de **rallonger de 10 kilomètres minimum** les différentes trajectoires d'atterrissage, avec **250 000 véhicules aériens supplémentaires** pour la région parisienne ! Le projet de la ministre va amplifier les nuisances, c'est sûr".* Selon les associations de Roissy et d'Orly, *"chaque année, **17 000 tonnes de kérosène** seront gaspillées et près de **45 000 tonnes de CO2** seront rejetées dans l'atmosphère". Avec **"800 avions qui atterrissent chaque jour en moyenne sur Roissy et Orly, soit un toutes les deux minutes, ça fait **22 millions de litres de kérosène** qui se déverseront dans l'air francilien"** a indiqué le représentant les associations de Roissy.*

Non respect de l'intérêt général

Franck Marlin, député UMP de l'Essonne et maire d'Etampes a assuré pour sa part que la *"cible, c'était NKM". "Nous sommes déterminés contre celle qui ne respecte pas l'intérêt général, a dit l'élu. Nous nous battons contre ce décret"*. Le collectif inter-associatif du refus des nuisances aériennes (**CIRENA**) exige dès à présent *"la suppression des vols de nuit de **23 heures à 7 heures** (comme à Orly ou Francfort), le **plafonnement** de Roissy à 500 000 mouvements par an et la mise en place généralisée de la descente continue à 1 800 mètres au minimum"*.

Près de **800 000 personnes** sont survolées en Ile-de-France par des avions au départ ou à l'arrivée des aéroports de Roissy-CDG, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. Roissy-CDG est aujourd'hui le premier aéroport d'Europe continentale, avec près de **600 000 mouvements** d'avions par an.

Des recours contre les nouvelles trajectoires des avions

Il s'agit de choisir les sous-sols de l'agence Air France aux Invalides (Paris VII^e) pour dénoncer les nouveaux couloirs aériens. Dans ce lieu symbolique, élus et associations ont annoncé hier leur volonté de déposer des recours contre l'arrêt de la ministre de l'Environnement et des Transports, Nathalie Kosciusko-Morizet (UMP). Depuis quinze jours, les avions en direction d'Orly et de Roissy amorcent leur descente 300 m plus haut que dans le passé pour réduire les nuisances sonores de nuit.

Des litres de kérosène supplémentaires dépensés

Mais en relevant les altitudes, les trajectoires sont déplacées et les avions survolent des territoires auparavant épargnés. « Nous sommes en colère. Les avions font autant de bruit à 1 200 m qu'à 900. Personne n'est en mesure de comprendre l'intérêt général de ce projet », explique Pierre-Yves Rougeaux, représentant du Collectif contre les nuisances aériennes sur Dourdan et sa région. « A Conflans-Sainte-Honorine (78), nous sommes réveillés avant 6 heures du matin régulièrement. C'est infernal », témoigne Philippe Esrol, le secrétaire-maire socialiste. Le président du parc naturel régional (PNR) du Gâtinais, Jean-Jacques Bousaïngault,

s'étonne. « On crée des PNR en Ile-de-France et on leur met toutes les nuisances. C'est scandaleux ! » Propos partagés par Philippe Houillon, député-maire UMP de Pontoise (Val-d'Oise) : « Je comprends que, s'il existe des nuisances, on cherche à les diminuer. Mais je regrette qu'on les enlève quelque part pour les mettre ailleurs au motif qu'il y aurait moins de population. »

« Je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas d'inconvénients, mais il y a plus d'avantages à la vue de l'étude d'impact et des premiers retours que j'ai », répond la ministre. C'est que ni le camp d'en face.

« Le relevement permet une baisse de 2 à 3 dB. Il en faudrait une de 10 pour sentir la différence », analyse Philippe Houbart, président d'un collectif dans le Val-d'Oise. Tous ont rappelé les litres de kérosène supplémentaires dépensés à cause de ces changements.

« Nous aimerions déposer les recours avant le 10 janvier. Nous doutons de la légalité de cet arrêté, et les dossiers portés en enquête publique nous paraissent incomplets et trompeurs. Il y a une insuffisance de l'information », avance l'avocate Marie-Pierre Maître. « C'est un droit constitutionnel. Mais je dis et redis qu'il y a une concertation », rétorque Nathalie Kosciusko-Morizet.

MARIE D'ORNELAS



Des élus et des associations s'insurgent contre le rehaussement de 300 m de la trajectoire des avions. Pour certains, ils font « autant de bruit à 1 200 m qu'à 900 ». Pour d'autres, on déplace les nuisances au motif « qu'il y aurait moins de circulation ».

(L'PAJ)

Des sites pour contrôler en temps réel

Combien de décibels émet l'avion qui passe au-dessus de votre tête ? A quelle altitude vole-t-il ? Les Franciliens disposent de deux outils informatiques pour s'informer des nuisances. Le premier, permet

de connaître 24 heures/24 l'intensité sonore de l'engin. Lancé par l'Observatoire du bruit en Ile-de-France, Bruitparif, ce site Internet relate les mesures d'une trentaine de stations sur toute la région. Le second,

Flightradar 24, est une cartographie en temps réel des trajectoires, altitudes et même vitesses des avions.

■ A consulter sur www.bruitparif.fr et www.flightradar24.com.